



PREAVIS MUNICIPAL No 03-2023

présenté au Conseil Communal de Gimel, en sa séance du 10 mai 2023

Objet : Comptes 2022

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La Municipalité vous présente ses comptes 2022 qui bouclent avec un bénéfice de Fr. 375'272.18.

Les comptes et les rapports sont envoyés aux conseillers par mail ou sur demande par pli postal.

Ces comptes 2022 ont été soumis à l'examen de la commission de gestion qui portera son rapport à votre connaissance, lors de la séance du 22 juin 2023.

En conclusion de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs :

- Vu le préavis No 03-2023 de la Municipalité
- Oui le rapport de la Commission de gestion
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. D'adopter les comptes 2022 tels que présentés avec un bénéfice de Fr. 375'272.18.
2. D'approuver la gestion de la Municipalité pour l'année 2022
3. D'en donner décharge à la boursière, d'en donner décharge à la Municipalité
4. De donner décharge de son mandat à la commission de gestion

Adopté par la Municipalité, dans sa séance du 25 avril 2023.

Au nom de la Municipalité :

Philippe Rezzonico
Syndic

Lucy Thalmann
Secrétaire municipale